

La constitution

roi et le sauveur des droits et aspirations légitimes de ses compatriotes?

Voilà ce qui ne va pas avec cette charte des droits. Nous aurions tort de croire qu'en constitutionnalisant dès maintenant la charte des droits et en donnant à la Cour suprême le pouvoir de décider des droits de la personne, nous résoudrions tous les problèmes de façon tellement définitive que personne ne serait plus jamais victime de discrimination. C'est pourtant ce qu'ont dit certains députés de l'autre côté. L'autre jour, un ministre a dit que nous nous réveillerions un bon matin pour apprendre que le Parlement aurait adopté la charte des droits et que la discrimination serait à jamais bannie de notre pays. Est-il possible d'être aussi naïf? Les libéraux croient-ils vraiment qu'ils peuvent dicter leur attitude aux gens en légiférant, qu'ils peuvent empêcher les sectaires d'agir comme tels en adoptant simplement une loi? C'est évidemment impossible.

Notre pays a une histoire glorieuse, une histoire de fierté, de liberté et de foi en tout ce que la démocratie a apporté de beau et de grand à l'humanité. Pourquoi est-il si urgent, tout à coup, d'insérer une charte des droits dans la constitution? Qu'y a-t-il de si erroné dans notre constitution ou de si mauvais dans notre pays que nous ayons à prendre maintenant des mesures aussi lourdes de conséquences?

Ce qui ne va pas, c'est que notre premier ministre se fait du pays une idée qui ne coïncide pas avec la réalité de la vie, ni avec l'histoire de notre pays ni même avec les traditions sur lesquelles il est fondé. Il ne redoute pas du tout que ne se produisent des événements du genre de ceux qui l'ont conduit à invoquer la loi des mesures de guerre en 1970. Cela ne semble pas l'inquiéter. Notre premier ministre désire atteindre deux objectifs par sa charte des droits et libertés et il l'a dit à maintes reprises dans les discours qu'il a adressés à ses concitoyens du Québec. Pour y arriver, il est prêt à sacrifier tout le reste de sa proposition constitutionnelle.

Le premier ministre croit en un État unitaire par opposition à un système fédéral. Il tient à jeter les bases qui permettront l'instauration d'un régime politique unitaire au Canada.

Ensuite, ainsi qu'il l'a signalé en maintes occasions, il entend otroyer au fait français une place tellement prépondérante qu'on ne saurait jamais plus l'en déloger. Pour arriver à ses fins, il emprunte des voies détournées et occultes. Je ne dis pas que cela soit bon ou mauvais, mais ce sont les deux choses auxquelles le premier ministre songe à propos de la charte des droits; voilà pourquoi il a réussi, à force de procédés et de subterfuges politiques, à nous faire oublier ce qui devrait vraiment constituer l'objet du présent débat et à concentrer notre attention sur sa charte des droits.

La constitutionnalisation de mon droit à la parole va-t-elle atténuer chez les Canadiens de l'Ouest le sentiment qu'ils sont victimes d'une injustice, va-t-elle faire échec à la menace de séparatisme? Évidemment pas. L'interdiction de toute mesure

discriminatoire fondée sur la race, la religion, la couleur ou quelque autre raison va-t-elle atténuer chez les Canadiens de l'Ouest le sentiment de cette injustice? Évidemment pas.

En terminant, permettez-moi une dernière observation. Je vais vous dire à quoi va aboutir le débat constitutionnel que nous avons engagé et qui s'achève. Il va faire échouer le rêve que sir John A. Macdonald avait élaboré pour nous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

Des voix: Continuez!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il ne pourrait poursuivre que si la Chambre y consentait à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

M. Oberle: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. De peur d'abuser de la courtoisie de mes honorables amis, je termine. Si, au lieu de nous intéresser aux véritables problèmes, nous continuons à discuter de changements constitutionnels, nous allons faire échouer le rêve que sir John A. Macdonald a élaboré pour nous, lui qui disait que le Canada était un grand pays et qu'il était appelé à devenir l'un des plus grands du monde si seulement nous arrivions à préserver son unité et à sauvegarder la Confédération. Si nous acceptons que notre pays soit morcelé, nous sombrerons dans l'insignifiance et la diversité. Sachons accepter ce message. Je suis convaincu que si nous persévérons dans ce que nous avons entrepris, nous aboutirons au morcellement de notre grand pays.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur le président, avec la permission de la Chambre, est-ce je pourrais signaler qu'il est 10 heures moins une minute? Je pourrais commencer mon discours demain.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La permission est refusée.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je sais que le député d'Edmonton a désespérément besoin de ma sagesse, surtout quand il s'agit de traiter de quelques-unes des propositions dont je me ferai un grand plaisir de parler, demain, car certaines d'entre elles sont vraiment amusantes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le ministre mais il est maintenant 10 heures.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.